

LOI SUR
LE CO₂
/P.2

RÉACTIONS
DE MAURO
SALVADORI, EOS



INTERVIEW
/P.3

LE CONSEILLER
D'ÉTAT THOMAS
BURGENER
SOUTIEN LE
PROJET



ÉNERGIE DE
RÉGLAGE
/P.4

CHAVALON
POURRAIT
ABAISSE LES
COÛTS DE
L'ÉLECTRICITÉ

VISITE
/P.5

UN ANCIEN CHEF
DE SERVICE
REVIENT
À CHAVALON

REGARD
/P.6

UN ÉTUDIANT
PHOTOGRAPHE
LA CENTRALE



N°6/DÉCEMBRE 2008

CHAVALON

MAGAZINE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
NOUVELLE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ AU GAZ NATUREL



ÉDITORIAL

DES AVANCÉES PROMETTEUSES

Le ciel s'éclaircit au-dessus de Chavalon et, ces derniers mois, quelques-uns des dossiers clés pour l'avenir de la centrale ont connu des avancées prometteuses. Au niveau administratif, les demandes de permis de construire progressent (lire ci-contre). Sur le plan législatif, le Conseil fédéral a enfin adopté un message sur la question des compensations des émissions de CO₂ des futures centrales à cycle combiné au gaz naturel (lire page 2). Les obstacles qui entravaient le projet de Chavalon sont peu à peu levés. Tous les problèmes ne sont pas encore réglés pour autant. Compte tenu du coût élevé des compensations de ces émissions de CO₂ en Suisse, Chavalon ne sera pas compétitive par rapport aux centrales au gaz naturel européennes. Les autorités fédérales concernées devront tenir compte de cette réalité pour que la nouvelle centrale puisse voir le jour.

La Suisse aura en effet besoin, de manière transitoire, de nouvelles centrales au gaz naturel pour éviter la pénurie d'électricité dans les prochaines années. Le Conseil fédéral l'a lui-même pleinement admis en faisant de la construction de grandes centrales l'un des quatre piliers de sa politique énergétique.

En outre, dans le contexte de l'ouverture du marché de l'électricité, Chavalon sera utile pour produire de «l'énergie de réglage», cette électricité qui permet - à chaque instant - d'adapter l'offre à la demande (lire page 4). Dans ce cadre, l'utilisation de la centrale pourrait même, à terme, faire baisser le coût de l'électricité. Une raison de plus, s'il en fallait, qui milite en faveur de Chavalon. /

LA RÉDACTION



La centrale de Chavalon photographiée par un étudiant de l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne) en juillet dernier (lire page 6).
Photo ECAL/Brasey

PERMIS DE CONSTRUIRE LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES PROGRESSENT

Le canton du Valais devrait très prochainement donner un préavis définitif favorable au permis de construire la future centrale. Les deux autres dossiers clés pour Chavalon - l'autorisation de prolonger le gazoduc et celle de renforcer la ligne à très haute tension existante - sont en cours d'examen à l'Office fédéral de l'énergie. On assiste donc à une avancée des procédures administratives dont dépend l'avenir du projet.

Sur le site, rien ne bouge, excepté l'aménagement de deux des villas qui serviront désormais de bureaux pour la centrale. Mais en coulisses, les dossiers administratifs progressent et l'avenir de Chavalon se dessine peu à peu.

Ainsi, le permis de construire la centrale avait déjà reçu, comme nous l'indiquions dans le précédent numéro du magazine «Chavalon», un préavis provisoire favorable de la part du canton du Valais, ainsi que de l'Office fédéral de l'environnement (l'OFEV). Une preuve que le

projet respecte la législation en vigueur sur l'environnement.

Un pas de plus a récemment été franchi. «Après s'être prononcé sur les oppositions en cours, le canton devrait prochainement

«LE CANTON DU VALAIS
DEVRAIT BIENTÔT
TRANSFORMER SON
PRÉAVIS PROVISOIRE
EN PRÉAVIS DÉFINITIF
POUR LE PERMIS
DE CONSTRUIRE LA
CENTRALE.»

ANDREW NEVILLE,
DIRECTEUR DU PROJET



Photo Hofer

transformer son préavis provisoire en préavis définitif», indique Andrew Neville, directeur du projet. Le dossier sera alors renvoyé à la commune de Vouvry, seule habilitée à prendre la décision finale. D'un autre côté, des équipes travaillent activement sur les compensations de CO₂. De quoi s'agit-il? «Nous nous sommes engagés à compenser toutes les émissions de CO₂ de la future centrale, explique Andrew Neville. Il reste maintenant à finaliser cet engagement.

TOUS LES DOSSIERS SONT À BERNE

C'est aussi à Berne, mais cette fois à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), que les deux autres demandes d'autorisation sont en cours d'examen. La première concerne le remplacement et le renforcement de la ligne à très haute tension existante; la seconde porte sur le prolongement du gazoduc de Chessel à Chavalon. «Nous espérons des réponses au début de l'année 2009», dit Andrew Neville qui se montre confiant dans l'issue de ces procédures. /

À QUAND LA DÉMOLITION?

La centrale désaffectée de Chavalon pointe toujours sa cheminée sur les hauts de Vouvry et de nombreux habitants du Chablais se demandent, à juste titre, pourquoi la démolition n'a toujours pas commencé.

La réponse vient de la nécessité d'ajuster le calendrier des chantiers. Avant de commencer la construction de la nouvelle centrale, «le canton a prévu d'élargir et de renforcer certaines portions de la route qui mène à Chavalon, afin d'améliorer la sécurité et de permettre la circulation des convois qui achemineront les équipements jusqu'au site», rappelle le directeur du projet Andrew Neville. Le canton doit se prononcer sur la mise à l'enquête de l'amélioration de la route. Il est donc préférable d'attendre son feu vert avant de commencer à démonter l'ancienne usine, car son démantèlement «nécessitera, lui aussi, le passage de camions».

Cela dit, «dès que nous aurons reçu toutes les autorisations nécessaires pour construire la nouvelle centrale, nous serons prêts à démarrer les travaux de démolition qui vont d'ailleurs être adjugés à une entreprise romande», conclut le directeur du projet. /



LOI SUR LES COMPENSATIONS DE CO₂

UNE PORTE S'ENTROUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE CHAVALON

Le Conseil fédéral a adopté, en octobre dernier, un projet de loi qui règle les modalités selon lesquelles les centrales au gaz naturel devront compenser leurs émissions de CO₂. Le texte précise notamment que ces compensations pourront être réalisées pour moitié en Suisse et pour moitié à l'étranger. Cette décision va dans la bonne direction, mais il en faudra plus pour que Chavalon soit compétitive par rapport aux centrales au gaz naturel européennes.

La décision était très attendue. Le 29 octobre dernier, le Conseil fédéral a tranché. Il a approuvé un projet de loi réglant l'obligation faite aux centrales à cycle combiné au gaz naturel de compenser leurs émissions de CO₂.

Comme le réclamaient les promoteurs de la centrale de Chavalon, ce texte précise que la moitié des émissions devra être compensée en Suisse et la moitié à l'étranger. «C'est une bonne nouvelle, souligne Mauro Salvadori, responsable des affaires publiques d'EOS, le principal actionnaire de CTV (Centrale Thermique de Vouvry). La porte s'entrouvre à nouveau pour permettre la construction de quelques centrales au gaz naturel en Suisse.» Toutefois, il reste encore du chemin à faire avant que la nouvelle usine ne voie le jour.

«LE PROJET DE LOI VA, GLOBALEMENT, DANS LA BONNE DIRECTION.»

MAURO SALVADORI,
RESPONSABLE DES AFFAIRES
PUBLIQUES D'EOS

alors que dans notre pays, son prix pourrait atteindre... 250 francs! Ce ne sont là que des estimations, car «tout dépendra de ce que l'OFEN et l'OFEV (ndlr – les Offices fédéraux de l'énergie et de l'environnement) vont entendre par mesures de compensation. Cet élément devra donc être clarifié.»

En outre, CTV demande aux offices fédéraux concernés de prendre en compte, comme le prévoit d'ailleurs le protocole de Kyoto, «les émissions historiques de 1990 de l'ancienne usine de Chavalon». Aujourd'hui, ces émissions sont supprimées alors qu'il serait normal qu'elles soient déduites de celles de la future centrale. Ceci n'atténue en rien l'engagement de CTV de compenser l'ensemble des futures émissions de la centrale au gaz naturel.

DES COMPENSATIONS TRÈS COÛTEUSES

Dans le contexte actuel, le coût des compensations de CO₂ sera en effet beaucoup plus élevé pour Chavalon que pour des centrales au gaz naturel allemandes, italiennes ou françaises. «Nous ne serons pas compétitifs par rapport à nos voisins européens qui pourront, à partir de 2013, compenser la totalité de leurs émissions à l'aide de certificats européens», précise Mauro Salvadori. Il faut en effet savoir qu'une tonne de CO₂ compensée grâce à ce type de certificat devrait coûter de 20 à 30 euros (30 à 45 francs),

NUL BESOIN DE CHALEUR

Par ailleurs, le projet de loi récemment adopté exempte Chavalon de l'obligation de fonctionner avec un rendement minimal de 62%. Fort heureusement, car sinon la centrale aurait été tenue de fabriquer non seulement de l'électricité, mais aussi de la chaleur. Cela n'aurait pas eu grand sens puisque, dans la région, nul n'en a besoin. Cimo, à Monthey, dispose de sa propre installation et d'autre part le bassin de population est trop faible pour justifier l'aménagement d'un système de chauffage à distance.

A cet argument, retenu par le Conseil



Selon Mauro Salvadori, responsable des affaires publiques d'EOS, quelques points devront encore être clarifiés par les autorités fédérales avant que Chavalon puisse être construite. Photo Hofer

fédéral, s'en ajoute un autre, tout aussi important. Une centrale au gaz naturel a le grand avantage d'être flexible et de pouvoir être assez aisément enclenchée ou arrêtée en fonction des besoins en électricité. A condition toutefois que «la centrale puisse être pilotée pour faire de l'électricité», précise Mauro Salvadori.

Si elle avait été tenue de produire de la vapeur, «elle aurait dû fonctionner tout le temps». Cela aurait été une contrainte inutile et coûteuse, à laquelle le Conseil fédéral a judicieusement renoncé. Le projet de loi va donc, globalement, «dans la bonne direction», conclut Mauro Salvadori. /



Durant plusieurs mois, les compensations des émissions de CO₂ ont fait l'objet de nombreux débats sous la coupole du Palais fédéral, à Berne. Photo Copyright Bern Tourisme

UN LONG PROCESSUS LÉGISLATIF

En ratifiant le protocole de Kyoto sur les changements climatiques, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂. Comment atteindre cet objectif? C'est sur ce point que les discussions à Berne ont porté depuis plus d'un an et demi.

23 mars 2007. Lors de la discussion de la loi sur l'énergie, les Chambres fédérales adoptent un arrêté provisoire, valable jusqu'à la fin 2008. Ce texte stipule que des centrales à cycle combiné au gaz naturel, comme celle de Chavalon, ne paieraient pas la taxe sur le CO₂, mais qu'elles devraient compenser la totalité de leurs émissions de gaz carbonique. En d'autres termes, chaque tonne de CO₂ émise par la centrale devra être économisée ailleurs. Aux Chambres, un compromis se dessine autour de 70% de compensations dans notre pays et 30% à l'étranger.

21 décembre 2007. Dans une ordonnance, le Conseil fédéral retient cette dernière proposition. Il y ajoute toutefois la possibilité de changer cette proportion à

50%-50%, au cas où l'approvisionnement du pays en électricité serait menacé si l'on ne construisait pas de centrale au gaz.

18 juin 2008. La modification de la loi sur le CO₂ est mise en consultation. Elle prévoit que les centrales au gaz naturel pourront compenser 50% de leurs émissions en Suisse et 50% à l'étranger. Par ailleurs, elle leur impose un rendement total d'au moins 62%, ce qui signifie que Chavalon devra produire de la chaleur destinée au chauffage à distance ou à des processus industriels.

29 octobre 2008. Le Conseil fédéral adopte le projet de loi réglant l'obligation faite aux centrales à cycle combiné au gaz naturel de compenser leurs émissions de CO₂ et retient la proposition de 50%-50%. Il exempte aussi Chavalon de l'obligation de fournir de la chaleur. Produire uniquement de l'électricité est plus avisé dans cette région et permettra d'utiliser au mieux les capacités de la centrale.



THOMAS BURGNER, MINISTRE VALAISAN DE L'ÉNERGIE

«POUR ASSURER NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE, LA CONSTRUCTION DE CHAVALON S'IMPOSE»

Le canton du Valais s'est impliqué dans les discussions avec la Berne fédérale autour des émissions de CO₂ pour défendre le projet d'une centrale au gaz naturel dans le Chablais. Ministre chargé de l'énergie, Thomas Burgener est convaincu que la future usine de Chavalon est indispensable dans le programme énergétique national.

LA RÉDACTION: Quelle est la position du canton du Valais par rapport à la construction d'une centrale au gaz naturel à Chavalon?

T. BURGNER: Je suis personnellement convaincu que le projet Chavalon a sa place dans le système d'approvisionnement en électricité de la Suisse. Il bénéficie aussi d'un soutien de principe du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, mais il doit évidemment satisfaire toutes les dispositions légales, fédérales et cantonales. A ce jour, la procédure est encore en cours.

La future centrale de Chavalon est-elle nécessaire pour garantir l'approvisionnement en électricité de la Suisse romande?

En premier lieu, nous devons miser sur des économies d'électricité, tout à fait possibles. Il est ensuite indispensable de favoriser les énergies renouvelables. Le but fixé par la Confédération est d'augmenter la production d'électricité de ce type de 5,4 milliards de kilowattheures d'ici à 2030.

Mais à court terme, ces deux palettes de mesures ne suffiront pas à garantir l'approvisionnement en électricité.

L'augmentation annuelle de la consommation en Suisse est de l'ordre de 1 milliard de kWh! Pour combler le manque, nous devons réaliser une centrale comme celle de Chavalon. Et pour éviter la construction de nouvelles centrales nucléaires, il en faudra plusieurs.

Par ailleurs, les centrales combinées au gaz naturel comme celle de Chavalon permettent d'améliorer le rendement de l'approvisionnement en énergie de la Suisse. A la condition que les bâtiments soient chauffés par des pompes à chaleur électriques plutôt que directement par du gaz ou du mazout.

Estimez-vous que nous allons vers des situations de pénurie si rien n'est entrepris rapidement?
28% de l'énergie hydroélectrique suisse est produite

sur le sol valaisan. Avec le retour des concessions, à moyen terme, le Valais couvrira largement ses propres besoins. Au niveau suisse, tous les scénarios démontrent un manque dans un proche avenir. C'est pourquoi la construction d'une centrale comme celle de Chavalon s'impose.

Hors Chavalon, quelles autres possibilités le Valais a-t-il d'augmenter sa production?

Un potentiel existe dans le domaine des forces hydrauliques: réalisations sur le Rhône, petites centrales hydrauliques, turbinage d'eau potable. Et d'importants projets éoliens sont à l'étude sur plusieurs sites valaisans. Très ensoleillé, notre canton se prête aussi bien à l'utilisation de l'énergie solaire. N'oublions pas cependant que la production de l'usine de Chavalon équivaldra à celle de 500 éoliennes comme celle de Collonges.

Le Conseil fédéral a admis que la compensation de 50% des émissions de CO₂ pourrait être réalisée en Suisse et 50% à l'étranger. Qu'en pensez-vous?

Lors de la consultation du projet d'ordonnance, le gouvernement valaisan a soutenu une compensation de 50% des émissions des centrales à cycle combiné à l'étranger. Je soutiens cette répartition.

Comment le canton du Valais s'implique-t-il dans ce débat?

Je suis en contact avec les offices fédéraux compétents. M. Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie, connaît mon avis sur le sujet.

EOS demande que la Confédération tienne compte des 170 000 tonnes de CO₂ économisées par la nouvelle centrale si on la compare à l'ancienne usine, beaucoup plus polluante.

«L'AUGMENTATION ANNUELLE DE LA CONSOMMATION EN SUISSE EST DE L'ORDRE DE 1 MILLIARD DE KWH.»

THOMAS BURGNER, CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE DU CANTON DU VALAIS



Le conseiller d'Etat Thomas Burgener souhaite une production accrue des énergies renouvelables en Suisse. Cela ne l'empêche pas de soutenir le projet de Chavalon.

Photo Dutoit

Cela vous semble-t-il justifié?

Oui. Tenir compte des émissions de 1990, année de référence pour le protocole de Kyoto, me semble logique puisque ce nouveau projet remplace l'ancienne usine. /

ÉLECTRICITÉ: LES PRÉOCCUPATIONS DES ROMANDS LES CHABLAISIENS FAVORABLES AU PROJET DE CHAVALON

Mille personnes ont été interrogées cet automne lors d'une enquête commandée par EOS. Si trois quarts d'entre elles plébiscitent les énergies renouvelables, la moitié seulement est prête à changer ses habitudes de transport. Seule une minorité est d'accord de payer les surcoûts de production de l'énergie verte.

EOS a réalisé une nouvelle étude pour connaître les préoccupations des Romands en matière d'électricité. Les résultats de l'enquête montrent une prise de conscience de la population face aux incertitudes de l'avenir énergétique suisse, si rien n'est entrepris pour augmenter la production d'électri-

cité à moyen terme. Par ailleurs, 85% des Romands accordent de l'importance à l'indépendance énergétique du pays. Pour la garantir, 42% évoquent en priorité le développement des énergies renouvelables. Ils connaissent cependant mal l'apport actuel de ces dernières; ils l'estiment à 11% alors qu'il atteint 0,06%.

La centrale de Chavalon réunit plus de 61% d'avis favorables dans le Chablais, où le projet est connu par 71% des sondés. Seuls 28% des autres Romands savent de quoi il s'agit et 45,5% des avis sont plutôt positifs. Deux enseignements à tirer de ces chiffres: le soutien du Chablais constitue une bonne nouvelle et un encouragement à la réalisation du projet. Et un effort de communication reste à faire en direction du reste de la Suisse romande.



Eolienne à Collonges (VS). Les Romands surévaluent l'apport actuel des énergies renouvelables: ils l'estiment à 11% alors qu'il atteint 0,06%.

Photo Mettan

HENRI ESCOLA, RESPONSABLE DES ANALYSES DE LA PRODUCTION D'EOS «CHAVALON POURRAIT DIMINUER LE COÛT DE L'ÉNERGIE DE RÉGLAGE, DONC LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ»

L'électricité, contrairement au pétrole, ne peut pas être stockée et doit donc être produite au fur et à mesure que les besoins se manifestent. Pour équilibrer à tout instant l'offre et la demande, les producteurs doivent disposer «d'énergie de réglage». Une énergie que Chavalon pourrait permettre d'obtenir à moindre coût.



Henri Escola: «L'offre et la demande d'électricité doivent être équilibrées en temps réel, toutes les millisecondes.» Photo Dutoit

LA RÉDACTION:

Qu'appelle-t-on énergie de réglage?

H. ESCOLA: Lorsque vous allumez une lampe ou que vous branchez votre ordinateur, vous avez besoin d'un courant ayant une fréquence de 50 hertz; à 49,9 ou 50,1 herz, votre appareil ne fonctionne pas. Il en va de même pour la tension, qui doit être maintenue à 230 volts, sinon votre équipement électrique sera endommagé.

Pour maintenir constantes cette fréquence et cette tension, il est donc nécessaire d'équilibrer en temps réel, c'est-à-dire toutes les millisecondes, l'offre et la demande d'électricité. Pour cela, on fournit – ou l'on soutire – de l'énergie dans le réseau: c'est ce que l'on nomme l'énergie de réglage.

Concrètement, comment l'obtient-on?

Aujourd'hui, ce sont les ouvrages hydrauliques qui fournissent cette énergie de réglage. Cela signifie que certains d'entre eux ne fonctionnent pas à plein régime. On les garde en réserve, afin de disposer d'une certaine capacité de production que l'on pourra utiliser en cas de hausse de la consommation.

Ce problème a toujours existé. Qu'y a-t-il de nouveau?

La nouveauté vient de la libéralisation du marché de l'électricité, dont la première phase entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Jusqu'à présent, la Suisse était divisée en sept zones, et dans chacune d'elles il y avait un producteur qui était responsable de cette énergie de réglage. En Suisse romande, il s'agissait

d'EOS. Avec l'ouverture du marché, les choses vont changer. Le législateur a en effet décidé de centraliser cette tâche et de la confier à une entreprise unique, swissgrid, qui devra assurer la sécurité du réseau dans tout le pays. L'une des conséquences de ce changement est que chaque producteur devra disposer d'une plus grande quantité d'énergie de réglage, donc immobiliser encore plus ses ouvrages.

Quel sera l'apport de Chavalon dans ce domaine?

L'apport de Chavalon sera double. La centrale pourra prendre le relais des ouvrages hydrauliques et fournir une importante quantité d'énergie de réglage à swissgrid. Cela permettra d'utiliser l'eau des barrages dans les périodes de pointe, lorsqu'on en a le plus besoin.

Par ailleurs, Chavalon sera aussi très utile pour équilibrer la tension à 230 volts, car le maintien de la tension a ceci de particulier qu'il se transporte très mal à grande distance.

Vous pouvez équilibrer la fréquence en intervenant à l'autre bout de la Suisse, mais cela n'est pas possible pour la tension. La future centrale, du fait de sa proximité avec un gros bassin de population et de sa situation sur un grand axe transfrontalier, pourra apporter une contribution

importante à la résolution de ce problème.

«CHAVALON PERMETTRA D'UTILISER L'EAU DES BARRAGES DANS LES PÉRIODES DE POINTE, LORSQU'ON EN A LE PLUS BESOIN.»

HENRI ESCOLA, RESPONSABLE DES ANALYSES DE LA PRODUCTION D'EOS

Est-ce que l'utilisation de Chavalon pour faire du réglage pourrait avoir un impact sur le prix de l'électricité?

Cela pourrait être moins cher de faire de l'électricité de réglage avec le gaz de Chavalon qu'avec l'eau des barrages. A condition toutefois que la future centrale puisse obtenir des conditions-cadres qui tiennent compte de sa spécificité, notamment qu'elle puisse avoir un crédit de CO₂ correspondant aux quantités de gaz carbonique émises par l'ancienne usine, en 1990.

Un réglage moins onéreux à la production coûtera aussi moins cher à swissgrid, et donc au consommateur final. N'oublions pas que c'est lui qui paie la facture des services fournis au réseau par les systèmes de réglage. /

VRAI OU FAUX?

■ «Le fonctionnement de la nouvelle centrale va provoquer des problèmes de santé dans la population, notamment au niveau des voies respiratoires.»

FAUX La future centrale de Chavalon sera alimentée par du gaz naturel qui n'entraîne quasiment pas de dispersion de particules fines, ces minuscules poussières qui se fixent dans les bronches. Les émissions de dioxyde de soufre diminueront de 99,9% par rapport à celles de l'ancienne usine, qui fonctionnait au fuel lourd. Par ailleurs, un catalyseur très performant détruira la majeure partie des oxydes d'azote, selon un procédé similaire à celui des catalyseurs installés sur nos voitures. Résultats: les gaz rejetés par la cheminée de la centrale auront la même composition que ceux sortant du pot d'échappement d'un bus ou d'une voiture alimentés au gaz naturel. Quant aux tours de refroidissement, elles rejeteront de la vapeur d'eau à basse température (15° C).

Dans l'ensemble, les retombées de la future centrale seront largement inférieures aux normes OPair fixées par la Confédération en matière d'émissions. Et comme le site de Chavalon est situé au-dessus de ce que l'on appelle la «couche d'inversion thermique», ces émissions ne retomberont pas au sol.



Le site de Chavalon étant situé sur la «couche d'inversion», les émissions de la cheminée ne retomberont pas au sol.

Photo Perraudin

VISITE À CHAVALON

UN ANCIEN CHEF DE SERVICE REVIENT À LA CENTRALE

Lors d'une visite guidée organisée le 3 septembre dernier, Philippe Cordonier est revenu à Chavalon. Le dernier chef du service d'exploitation a pénétré dans la centrale qu'il n'avait pas revue depuis sa fermeture.

«Rien n'a changé, c'est assez impressionnant!» Depuis la fermeture de Chavalon, en 1999, Philippe Cordonier, ancien chef du service d'exploitation, n'était jamais revenu dans ce lieu où il a travaillé pendant quatre ans. Une visite, organisée le 3 septembre dernier pour une quinzaine de membres de l'Association romande des entreprises de brûleurs, lui a fourni l'occasion de revoir l'usine. Et d'y retrouver son ancien collègue, Roland Fontana, aujourd'hui chargé de l'entretien et du contrôle du site.

SOUVENIRS

C'est avec une certaine émotion que Philippe Cordonier pénètre dans le bâtiment principal. «C'est toujours la même odeur», constate-t-il, en gravissant les escaliers. «Tenez: mon bureau était là, à gauche. C'est étonnant de voir ces pièces inoccupées, où il ne reste que des tables, des chaises et des classeurs.»

Aussitôt, il égrène quelques souvenirs. Il évoque notamment ce 1^{er} juillet 1999 qui l'a marqué. «C'était le début des vacances et j'étais en partance pour le sud de la France», se rappelle-t-il. C'est alors qu'il a appris que CTV (Centrale Thermique de Vouvry) avait décidé de fermer l'usine qui n'était plus rentable. Philippe Cordonier a aussitôt renoncé à son voyage. «Pour moi, il n'était plus question de partir. Je suis revenu à Chavalon pour pouvoir absorber le choc de la nouvelle avec le personnel de mon équipe.»

Le travail n'était pas totalement terminé pour autant. «Jusqu'en septembre, nous avons dû faire fonctionner la machine pour consommer tout le stock d'huile lourde qu'elle contenait»,

précise-t-il. Ce n'est finalement qu'en décembre 1999 que le chef de service a quitté la centrale, ainsi que la villa qu'il habitait, juste en dessous.

UN PROJET INTÉRESSANT

Ce moment de nostalgie passé, Philippe Cordonier dit qu'il est favorable à la construction d'une nouvelle centrale sur le site. «Pour faire face à la consommation électrique de la Suisse, il faudra mettre en place différents moyens de production, souligne-t-il, et Chavalon aura toute sa place dans ce futur

énergétique.» En outre, le projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel «est très intéressant, car la technique a évolué et le rendement global électrique a quasiment doublé. Pour des ingénieurs, c'est l'occasion rêvée de pouvoir développer une technologie unique en Suisse», conclut l'ancien chef de service. /



Le dernier chef du service d'exploitation, Philippe Cordonier (à gauche), à l'intérieur de l'usine, avec Roland Fontana, responsable actuel du site. Photo Dutoit

COMMENT FONCTIONNE UNE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ? UNE ANIMATION POUR MIEUX COMPRENDRE

Sur son site, EOS a récemment mis en ligne une animation*, en trois dimensions et en couleurs, qui permet de découvrir comment fonctionnera la nouvelle centrale de Chavalon.

Le site s'ouvre sur un photomontage qui offre une image de la future centrale de Chavalon telle qu'elle pourrait se présenter. Il est probable que seules les tours de refroidissement demeureront. Le reste sera reconstruit: la cheminée sera plus basse et le bâtiment principal se fera plus discret.

En lançant l'animation, on découvre le fonctionnement de cette centrale à cycle combiné au gaz naturel, qui représente le nec plus ultra technologique en matière de production d'électricité à partir d'énergie fossile.

UNE PRODUCTION EN DEUX ÉTAPES

La première image présente la chambre à combustion dans laquelle le gaz naturel, mélangé à l'air, brûle en libérant des gaz chauds. Ces derniers actionnent

une première turbine et un alternateur qui produisent de l'électricité.

Un autre clic et vous accédez à la deuxième étape du procédé. Toute la chaleur contenue dans les gaz d'échappement de la première turbine est récupérée. Du fait de sa haute température (500° C), cette chaleur sert à transformer l'eau en vapeur, laquelle met en mouvement une seconde turbine et un second alternateur. A leur tour, ils produisent de l'électricité.

Ainsi se déroule ce processus à cycle combiné qui permettra à la future centrale de Chavalon d'avoir une efficacité énergétique nettement améliorée par rapport à celle de l'ancienne usine. Elle produira en effet un tiers de plus d'électricité avec un tiers de combustible en moins. /



La turbine à gaz entraîne le générateur électrique fournissant 260 MW, soit 65% de la puissance totale de la centrale. Photo LDD

* Coordonnées du site: www.chavalon.ch

PHOTOGRAPHIES

UN REGARD NEUF SUR L'ANCIENNE CENTRALE

Le site de Chavalon inspire un jeune photographe. Dans le cadre de son projet d'étude pour l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne), Thomas Brasey a pris de nombreux clichés de l'usine.

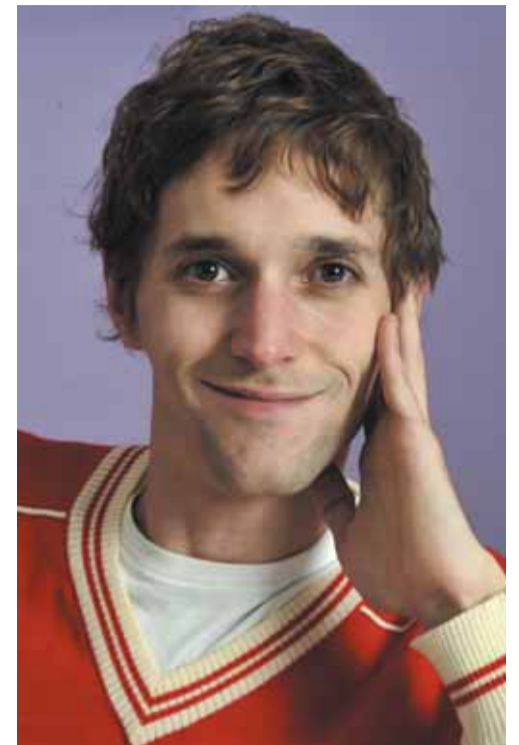
Tout a commencé par de la saine curiosité. Comme pour beaucoup de gens qui entrent dans la vallée du Rhône, Thomas Brasey était intrigué par cette centrale qui surplombe Vouvry. L'étudiant photographe à l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne) a cherché à en savoir plus en surfant sur internet, et c'est alors qu'il a découvert qu'il s'agissait «d'une usine désaffectée». Persuadé que «ces structures vides donneraient une ambiance intéressante», le jeune homme de 28 ans a entrepris de photographier Chavalon, dans le cadre d'un travail sur le «paysage contemporain».

En mai dernier, il a visité l'usine qu'il a photographiée sous tous les angles. Il a pris quelques vues de l'extérieur,

mais il a surtout mitraillé l'intérieur de l'ancienne centrale, un lieu qui s'est révélé pour lui «plein de surprises». L'étudiant a notamment été étonné par la salle des commandes. «Elle a un look très typé et un peu rétro. C'est étonnant de voir cette pièce, pleine de cadrans et de boutons, qui est complètement vide. Cela a un côté science-fiction.» Mais ce qui l'a le plus frappé, c'est de pouvoir pénétrer dans une des deux chaudières, «un endroit où, normalement, on n'entre pas». Et surtout, une fois à l'intérieur, de découvrir les «très hauts murs faits de tubes métalliques de couleur rouge. J'ai été très impressionné», reconnaît Thomas Brasey, qui se déclare content de sa visite et du travail photo qu'il en a tiré. /

Thomas Brasey, étudiant en photographie à l'ECAL, a porté un regard sur l'usine désaffectée de Chavalon. Il s'est surtout attardé sur les entrailles de la centrale valaisanne.

Photo Dutoit



Le jeune photographe a été particulièrement impressionné par l'imposante chaudière aux 110 kilomètres de tubes d'acier rouillés dans les tons rouges.

Photos ECAL/Brasey



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre opinion; exprimez vos doutes ou votre enthousiasme, posez vos questions via internet à: chavalon@eos.ch, www.chavalon.ch ou par poste à: Chavalon-CTV SA, Case postale 320, 1896 Vouvry

IMPRESSUM

Editeur responsable: Chavalon-CTV SA, case postale 320, 1896 Vouvry
Graphisme: Atelier Grand, Sierre
Impression: Imprimerie Montfort SA, Monthey



Magazine imprimé sur papier recyclé grâce à des techniques respectueuses de l'environnement